

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **MONTLAUR**

*Nombre de membres*

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

**Séance du 29 juin 2020**

**L'an deux mille vingt**

**Et le vingt-neuf juin à 21 heures**

Date de la convocation : 22 /06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou  
Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°46-2020

**Dénomination des voies et places de Verrières**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 24 janvier 2020 de donner une dénomination aux voies et places des villages de Briols et Verrières.

Considérant que des ajustements sont à apporter à la dénomination des rues et places de Verrières présentés sur un plan transmis aux conseillers municipaux,

**Après examen, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les modifications à apporter à la dénomination des places et rues de Verrières
- **DECIDE** que les voies et places de Verrières recevront les dénominations ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé

- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des plaques indicatives.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire  
Patrick RIVEMALE

